

LES BRÈVES

- ❖ Les **plantations d'arbres et d'arbustes** que nous attendions depuis plusieurs mois ont été réalisées sur la montée au cimetière, ainsi qu'aux Terres Massin où une barrière a été installée pour empêcher la circulation.
- ❖ Le conseil municipal du 24/02/23 a autorisé la demande de subvention départementale du dispositif « Conseils et accompagnement culturels au service des territoires » pour financer, en partie, les travaux de réfection du **clocheton ouest de l'église**.
- ❖ Le remplacement du réfrigérateur dans la salle communale a été effectué (l'ancien fonctionnait encore mais il gelait les aliments et les boissons à l'intérieur, sans réglage possible !). En ce qui concerne l'éclairage extérieur de l'église, le changement des ampoules en ampoules LED a eu lieu. Nous comptons bien sur une **économie d'énergie et... de coût !**
- ❖ Modification des **statuts du SYDESL** : Le Syndicat Départemental d'Énergies de Saône-et-Loire exerce la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité, organisatrice de distribution publique d'électricité ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et transition énergétique. Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres. Le projet met à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement.
- ❖ Suite à des problèmes de circulation dans le bas d'**Hautecour**, des panneaux « Sens interdit sauf riverain » ont été installés. On est prié de respecter la signalisation !
- ❖ Le conseil municipal, lors de sa réunion du 24/03/23, a « tenté » de définir une logique d'attribution de **subventions accordées aux associations**. Il a été établi ce qui suit :
 - 100 € aux associations « collectives » du village,
 - 50 € aux associations voisines du territoire,
 - et 35 € aux associations nationales.Un total de 1 490 € a été inscrit au budget primitif 2023.

- ❖ Les **barrières autour du poids-bascule** seront remplacées, mais également repeintes. Le conseil municipal a accepté le devis présenté de 2 800 €, qui concerne la peinture des portes de garage, du local de la bascule, des grilles de la bascule et de la pompe à eau.
- ❖ Nouvelle délibération de **vote du taux des taxes locales 2023** : Lors de la réunion du 24/03/23, le conseil municipal avait voté l'augmentation de 0,36% (6,64% à 7%) du taux de la taxe habitation concernant uniquement les résidences secondaires. Or, suivant la nouvelle réglementation, il n'est plus possible d'augmenter un seul taux sans augmenter les autres (à savoir taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties). Aussi, le 09/06/23, le Conseil est revenu en arrière. Il a décidé de garder les taux communaux identiques aux années précédentes, en sachant que la base d'imposition des taxes foncières a quand même augmenté de 7,1% cette année...
- ❖ Le conseil municipal a pris en compte la titularisation au 1^{er} avril 2023 de notre secrétaire de mairie au grade de rédacteur. C'est une belle promotion méritée, puisque **Émilie a réussi son concours de rédacteur** l'année dernière !
- ❖ Pour se mettre en conformité avec la loi, nous avons établi un **règlement intérieur au cimetière**. Celui-ci a été adopté à la réunion du 09/06/23 du conseil municipal. Il est apposé à l'entrée du cimetière. Toute intervention à l'intérieur du cimetière est soumise à ce règlement, aussi bien en ce qui concerne les familles que les entreprises funéraires. Les tarifs des concessions, qui dataient de 2010, ont été réévalués. Nouveaux tarifs :
120 € pour une concession de cave-urne pour 15 ans renouvelable,
180 € pour une concession de 2 m² pour 30 ans renouvelable.
- ❖ Le **Plan d'Alerte et d'Urgence**, en complément du Plan Communal de Sauvegarde, est en cours d'élaboration. Le registre des personnes vulnérables de plus de 65 ans se compose pour l'instant de 17 personnes, qui ont accepté de confier leurs coordonnées personnelles. Il reste ouvert à tous ceux qui auraient omis de répondre à la Mairie...
- ❖ Mine d'informations, richement documenté, le livret **Sigy le Châtel un village qui se souvient de son histoire** publié par la Sauvegarde du Patrimoine a été réimprimé. On peut se le procurer en mairie (prix 8 €).

- ❖ En ce qui concerne **les déplacements et la mobilité sur Sigy**, malgré la plateforme WhatsApp mise en place pour installer un covoiturage entre Sigy et Salornay, notamment pour le marché hebdomadaire, il faut bien reconnaître que ce n'est pas satisfaisant. Une nouvelle étude est à mettre en place avec une rencontre entre habitants. Affaire à suivre...
- ❖ Autre affaire en cours : suite à la « fiche pratique défibrillateur » publiée dans le précédent Bulletin, le conseil municipal du 9/06/23 a validé l'idée de proposer aux personnes volontaires une **formation aux gestes de premiers secours**. Nous vous communiquerons les modalités ultérieurement.
- ❖ C'est grâce à l'intervention de Jean-Noël Gonneaud que s'est déroulée dans l'église la délicate **opération de mise en place de la pierre d'autel** léguée par M. Francis Descombin. Ensuite, la commune a donné carte blanche à l'association de Sauvegarde du Patrimoine pour organiser son inauguration (cf. page 17).



- ❖ Nous avons essuyé un **gros orage de grêle** le 11 juillet dernier. Il faut savoir que la grêle n'est pas reconnue comme « catastrophe naturelle » par les autorités et que c'est à chaque particulier de se prendre en charge. Pour une mise en « hors d'eau », le premier réflexe est d'appeler les pompiers, et ils viennent bâcher votre toiture. Ensuite, il est opportun de joindre au plus vite son assurance pour signaler le sinistre. Enfin, mettez-vous à la recherche d'un couvreur pour qu'il puisse vous établir un devis.



Cérémonie du 8 Mai

Agenda AOÛT 2023

6 : Concert de violon (Sauvergarde du Patrimoine)

20 : Vide-grenier (foyer rural)



Banquet du 14 Juillet



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Une nouvelle fois, 234 ans plus tard, nous voici rassemblés pour fêter ce 14 Juillet, fête Nationale, qui met à l'honneur notre République.

N'oublions jamais : le 14 juillet 1789, le peuple de Paris se soulève. De peuple « sujet », il devient peuple « acteur » de sa vie. C'est un moment fort de notre histoire. Nous mettons à l'honneur notre République et ses valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Laïcité.

Nous célébrons la Liberté, celle que nous chérissons tant et qu'il nous faut chaque jour entretenir par nos actes, par nos paroles, pour qu'elle ne soit jamais menacée. Nous célébrons l'Égalité, celle qui permet à chacune et chacun de pouvoir s'épanouir et réussir dans notre pays. Nous célébrons la Fraternité, cette détermination à ne jamais laisser personne sur le bord du chemin. Enfin, nous célébrons la Laïcité, celle qui nous permet de bien vivre ensemble dans l'espace public, qui nous apprend l'esprit critique, sans jugement sur nos convictions, religieuses ou non.

Ces valeurs fondamentales sont le ciment de notre République. Mais attention, cette République est un peu comme l'air que l'on respire, quelque chose dont on ne se rend vraiment compte que lorsqu'elle se raréfie... Comme toutes les valeurs auxquelles on tient, il est important de les entretenir et de les honorer. En effet, en ces temps difficiles où la guerre se déroule à nos portes, où les intégrismes nous menacent, où les violences éclatent de toutes parts avec pillages et saccages, ces valeurs doivent accompagner nos générations et celles à venir pour relever les défis de notre pays, les défis de notre planète.

Nous devons donc faire preuve d'une vigilance extrême pour refuser toute dérive qui accepterait des droits et des devoirs pour des groupes particuliers dans la Nation, mais ce, en refusant aussi toute dérive qui aboutirait à refuser le droit à l'appartenance à la Nation à celles et ceux qui, vivant avec nous, partagent nos valeurs tout en restant fiers de leurs origines. C'est bien ici tout l'enjeu de l'adaptation parfaite entre la nationalité en termes juridiques et l'appartenance à la Nation, en termes politiques, sociaux, citoyens et donc laïcs...

L'Union européenne, rassemblée dans la diversité des pays qui la composent, doit plus que jamais défendre les valeurs de démocratie et de liberté qui sont celles de ses origines. Gardons en tête que cette liberté du citoyen est précaire et révoquant, et sans cesse remise en question. Quand la situation arrive à la limite de la tolérance, le réveil est toujours tragique ! Raviver la mémoire pour que le sempiternel « plus jamais ça » ne reste pas un vœu pieux.

234 ans plus tard, la fête Nationale revêt toujours ce caractère populaire. L'expérience nous invite, individuellement et collectivement, à la plus grande vigilance face aux dérives toujours possibles. Elle nous invite aussi au plus grand enthousiasme pour construire ensemble l'avenir que nous voulons porter.

C'est pourquoi je vous invite à partager le verre de l'amitié et le pique-nique républicain à l'ombre de la peupleraie. Je terminerai par cette citation de Pierre Joliot, biologiste français au CNRS : « Le progrès naît de la diversité des cultures et de l'affirmation des personnalités. »

Vive la République !

LE PLAN DE PAYSAGE DU CLUNISOIS

L'avancement des travaux de réflexion pour la mise en place du Plan de paysage arrive dans sa phase finale. La communauté de communes du Clunisois a établi un livret spécifiant les objectifs de qualité paysagère. Voici une synthèse de ces objectifs et des actions indicatives pressenties.



Axe 1 : LE PAYSAGE BOCAGER, maintenir et développer le paysage nourricier

- ▶ Mettre à disposition de la CCC des moyens humains et matériels pour accompagner les exploitants à la gestion en haies hautes et à la plantation de nouveaux linéaires de haies.
- ▶ Positionner la CCC comme acquéreuse d'exploitations agricoles pour accueillir de nouveaux installants et comme acquéreuse de parcelles à proximité de la Grosne et la Guye pour que les rivières entrent dans les « communs ».
- ▶ Faire de la formation auprès des étudiants agricoles pour communiquer sur les modèles locaux de polyculture-élevage.
- ▶ Élaborer un « guide de la haie bocagère » à diffuser auprès des exploitants agricoles, des communes...

- ▶ En complément, soutenir les actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Axe 2 : LE PAYSAGE DE LA FORÊT ET DES ARBRES, préserver et accroître le paysage ressource

- ▶ Organiser une rencontre entre la CCC, l'ONF, le CRPF et les coopératives forestières pour définir les modalités de mise en œuvre d'une vision partagée. Considérer une commune test, travailler avec les élus et les propriétaires forestiers privés pour mettre en place la gestion forestière souhaitée.
- ▶ Élaborer un « guide de gestion d'une futaie irrégulière et des taillis sous futaie » pour tous les acteurs de la forêt. Rendre publique l'expérimentation lancée à la forêt de l'Hôpital de Cluny et communiquer sur les résultats.
- ▶ En complément, soutenir les actions de la Charte Forestière.

Axe 3 : LE PAYSAGE ET LA PIERRE, vivre et évoluer dans le paysage patrimonial

- ▶ Mettre en place une Taxe d'habitation sur les logements vacants.
- ▶ Réaliser des études de revitalisation des centres-bourgs.
- ▶ Intégrer les nouvelles infrastructures au patrimoine existant et améliorer les mobilités actives.
- ▶ Élaborer une « charte architecturale et paysagère » comme outil complémentaire aux PLU (prescriptions sur rénovation du bâti, charte chromatique des façades, avis ABF...).
- ▶ Inventorier les matériaux locaux, biosourcés, les moyens de réemploi des matériaux...



Axe 4 : LE PAYSAGE DES ÉNERGIES, produire de nouvelles énergies au cœur des paysages du quotidien

- ▶ Inscrire l'obligation d'installation d'énergie renouvelable (EnR) en toiture pour les nouvelles constructions.
- ▶ Inventorier les zones artificialisées par commune, intégrant un volet paysager et environnemental.
- ▶ Inventorier les moulins présents sur la Grosne et la Guye et réaliser des études de

faisabilité. Évaluer les potentiels usages de la réhabilitation des moulins.

- ▶ Élaborer un schéma directeur éolien comme outil d'aide à la décision.
- ▶ Élaborer un Plan d'Approvisionnement Théorique incluant les débouchés bois-énergie déchiqueté. Renforcer les

formations aux pratiques de l'affouage.

- ▶ Actions à construire et animer en lien avec la stratégie climat-air-énergie en cours d'élaboration.

Pistes d'actions transversales :

- ▶ Élaborer/réviser les règlements d'urbanisme communaux, en intégrant les actions retenues dans le Plan de paysage afin qu'ils participent à mettre en œuvre une vision partagée du paysage à l'échelle du territoire.
- ▶ Envisager la mise en œuvre du Plan de paysage et son accompagnement auprès des communes.

INFOS DU SIRTOM



TRIER NOS DÉCHETS AVEC PRÉCISION

Lors du conseil syndical du Sirtom réuni le 4 juillet dernier, un bilan de l'extension des consignes de tri des Emballages a été présenté : très bien mais nous pouvons encore mieux faire ! En effet, il NOUS en coûte plus de 16000 € annuels pour le traitement des REFUS DE TRI :

- > des emballages non vidés ou imbriqués (alors impossibles à traiter),
 - > des mouchoirs, piles, textiles, biodéchets, cartons bruns, déchets d'équipements électriques ou électroniques (ordinateur, grille-pain...) jetés dans les points d'apport volontaire Papier (déchèterie ou magasin !),
 - > divers objets jetés avec les emballages.
- Pour le budget de tous et la préservation de notre environnement commun, merci de votre vigilance ! Vous avez un doute ? Vous ne savez pas où jeter gobelets et assiettes

LES REFUS DE TRI DU MOIS DE MAI 2023

CONTENANTS JAUNES

Ce qu'on a trouvé dans les contenants jaunes pour les emballages, mais qui n'a rien à y faire...

Mouchoirs et serviettes en papier

Où ça se jette ?

Les mouchoirs et les serviettes en papier se jettent dans la poubelle des ordures ménagères.

Sacs ordures ménagères

Où ça se jette ?

Les sacs noirs ordures ménagères se jettent dans la poubelle ménagère.

Mort aux rats

Où ça se jette ?

Ce déchet est un déchet dangereux. Il faut l'apporter en déchèterie.

Une brosse à dent

Où ça se jette ?

La brosse à dent n'est pas un emballage mais un objet. Elle se jette dans la poubelle des ordures ménagères.

en carton ou en plastique (poubelle jaune) ? N'hésitez pas à consulter le site du Citeo : www.triercestdonner.fr/guide-du-tri.

RECYCLER NOS DÉCHETS VERTS ET ALIMENTAIRES

Par ailleurs, il a été rappelé qu'au 1^{er} janvier 2024, nul ne pourra jeter dans la poubelle noire ses biodéchets, dont l'humidité rend l'incinération très absurde et très chère. Le Sirtom vend à prix compétitif des composteurs en bois ainsi que des poules avec leur poulailler. Les délais actuels sont de 4-5 mois. Se renseigner en mairie ou au Sirtom en ligne ou par téléphone.

**LES REFUS DE TRI
DU MOIS DE**

MAI 2023

CONTENANTS BLEUS

Sytraival

Co qu'on a trouvé dans les contenants bleus pour le papier graphique, mais qui n'a rien à y faire...

Vêtements
Où ça se jette ?
Les vêtements en tissu, se vendent ou se recyclent dans la benne textile.

Sacs ordures ménagères
Où ça se jette ?
Les sacs noirs ordures ménagères se jettent dans la poubelle ménagère.

Piles
Où ça se jette ?
Les piles se jettent à la déchèterie ou dans les lieux de collecte des piles.

Emballages
Où ça se jette ?
Pour le verre dans la cuisine verte. Les autres emballages sont dans le contenant jaune.

Les dépôts sauvages sont passibles d'une amende de 135 euros

HÂLTE AUX DÉPÔTS SAUVAGES

Pour un cadre de vie agréable

ÉTAT-CIVIL

Avant de vous donner les dernières informations, nous présentons nos excuses à Mme Mariannick Verna que nous avons oublié de mentionner dans nos nouveaux arrivants ; tout le monde connaît « Marie la Brocante » qui est venue s'installer à Hautecour en octobre 2022 et s'est très vite intégrée au village. Rectificatif également concernant M. Pascal Houvet que nous avons appelé par erreur « Jacques Houet ». Excuse-nous, Pascal, d'avoir écorché ton nom !

Notre population continue d'évoluer ; nous accueillons deux nouveaux couples. M. Fabien Willot et Mme Thérèse Tomo Bela ont acheté la ferme à Hautecour ; ils n'habitent pas encore pleinement à Sigy, mais sont souvent présents chez nous.

M. Daniel Degottex et Mme Nicole Damour se sont installés près de la rivière, dans l'ancienne maison de Liliane Bertrand.

Nous sommes ravis de recevoir ces nouveaux habitants et nous leur souhaitons la bienvenue dans notre petit village.

Nous n'oublions pas Cécile Crummack et sa famille à qui nous présentons toutes nos condoléances.